Rapport d'activité 2019
Commission Locale de l'Eau
du SAGE Boutonne

Validé en CLE le _____2020

Structure porteuse :

Syndicat Mixte pour l'étude de l'aménagement
et de la gestion du bassin de la Boutonne

Opération réalisée avec le concours financier
de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Table des matières

Table des matières 1
PREAMBULE 2
I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT, DE LA CLE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE 3
1. LE BASSIN VERSANT 3
2. LE SYMBO STRUCTURE PORTEUSE 4
3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU 4
4. LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE BOUTONNE 5
II. LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE EN 2019 9
1. LES REUNIONS DE CLE ET DE BUREAU 9
III. LES ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN 2019 9
Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE 9
Développer et pérenniser la concertation 11
Coordonner un projet opérationnel multithématique 11
Assurer la cohérence des actions menées dans le domaine de l'eau 12
Assurer la cohérence et la coordination des actions avec les SAGE limitrophes 12
Communiquer et sensibiliser 13
ENJEU 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques 15
Restaurer la morphologie des cours d'eau 15
Mener une politique de lutte contre les espèces invasives 16
Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des rivières 16
Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides 16
Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau 16
Gestion quantitative 18
Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème 18
Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource 19
Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs 19
Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole 20
Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole 20
Qualité des eaux superficielles et souterraines 21
Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires 21
Inondations 22
IV. Volet financier de la mise en œuvre du SAGE Boutonne 23

PREAMBULE

L'année 2019 a été notamment centrée sur la finalisation de la réorganisation du SYMBO : démarches pour compléter le transfert des missions hors-GEMAPI par les EPCI membres ; constitution et dépôt du dossier de demande de transformation du SYMBO en EPAGE (avis favorable du PCB).

Suite à l'adhésion du SYMBO à l'EPTB Charente, plusieurs démarches de mutualisation inter-SAGE ont été entreprises, incluant la Seudre pour certaines. Des études et consultations publiques ont été préparées en coopération* sur plusieurs des sujets stratégiques : (*analyse des besoins des SAGE, CCTP, procédures de marchés, analyses des offres…)

- Définition de débits objectifs complémentaires d'étiage, de débits biologiques (DMB) sur la Boutonne, la Charente et la Seudre (phase analyse offres et choix du candidat janvier 2020)
- Caractérisation des risques de ruissellement et de zones de ralentissement dynamique des crues sur le bassin Charente et Boutonne (lancement étude en nov. 2019)
- Bilan et nouvelle programmation du plan de gestion des poissons migrateurs (lancement étude fin 2019)

Le développement de la plateforme E-tiage se poursuit également en collaboration, impliquant l'OUGC Saintonge, avec lequel la cellule SAGE a travaillé durant 2019 sur l'avancement de leur étude des impacts du PAR du point de vue environnemental et voies de retour à l'équilibre.

La cellule SAGE a également participé et contribué aux nombreuses réunions et ateliers de la démarche 2050, portée par l'EPTB Charente.

Le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des travaux menés par la CLE pendant l'année 2019, en application de l'article R.212-34 du Code de l'environnement.

I. PRESENTATION DU BASSIN VERSANT, DE LA CLE ET DE LA STRUCTURE PORTEUSE

1. LE BASSIN VERSANT

Affluent aval de la Charente, la Boutonne s'étend sur près de 310 km, draine un bassin versant de 1320 km² et traverse deux départements : 500 km² en Deux-Sèvres, 820 km² en Charente-Maritime.

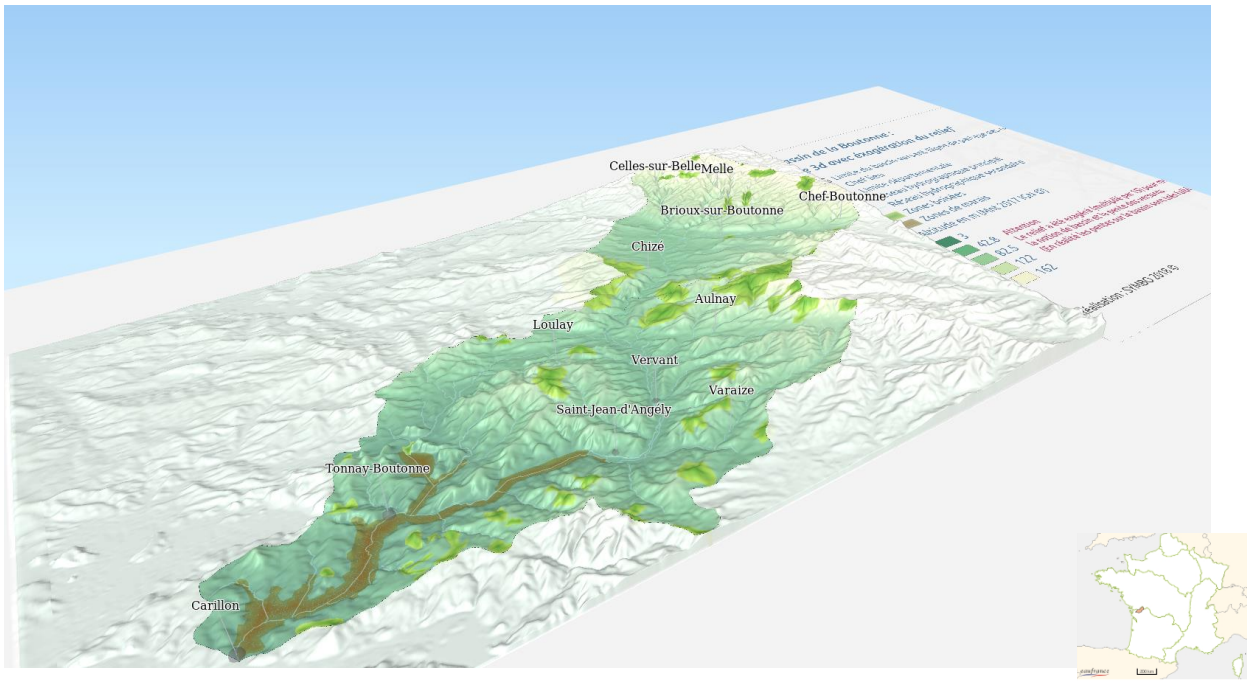

Le périmètre du SAGE Boutonne, arrêté en 1996, comprend à présent 108 communes du fait des récentes fusions. Il concerne majoritairement deux EPCI (96% du BV) : CDC de Vals de Saintonge et CDC du Mellois en Poitou, ainsi que la CDC Aunis Sud, la CARO (Rochefort), la CAN (Niort).

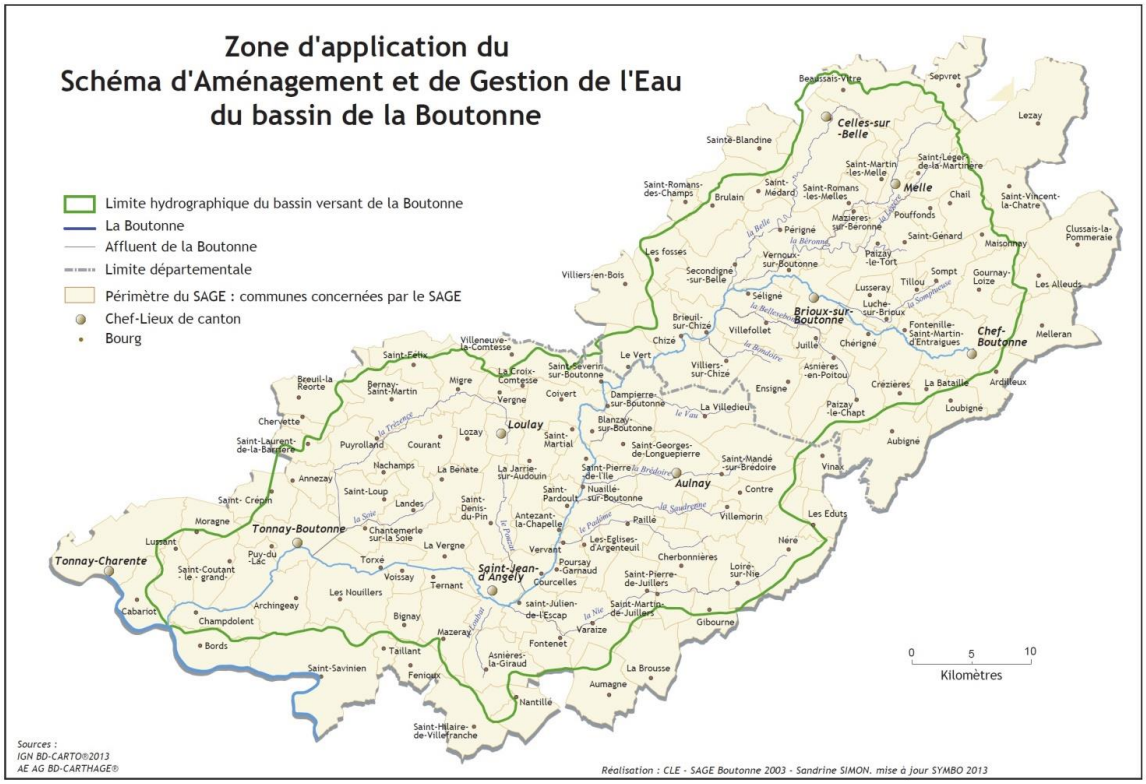

2. LE SYMBO STRUCTURE PORTEUSE

Le Syndicat mixte pour l'étude de l'aménagement et de la gestion du bassin de la Boutonne – SYMBO est la structure porteuse historique du SAGE Boutonne, créé à cet effet en 1990.

Au 1er janvier 2018, le SYMBO a évolué et modifié ses statuts pour intégrer par représentation / substitution, les EPCI à fiscalité propre présentes sur le périmètre du bassin versant et du SAGE.

Le SYMBO est composé des membres statutaires suivants :

- Les Conseils départementaux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres,
- les EPCI : CDC de Vals de Saintonge ; CDC du Mellois en Poitou, CDC Aunis Sud ,CARO (Rochefort), CAN (Niort)
- Le Syndicat mixte d'eau potable 4B (en Deux-Sèvres)

Le SYMBO exerce à présent à la fois des missions d'animation, de coordination, de suivi pour la mise en œuvre du SAGE, du projet de territoire Boutonne, ainsi que la compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant, avec la mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion et de travaux rivières.

Le Président en exercice du SYMBO est M. Frédéric EMARD, maire de Saint-Julien-de-l'Escap, Vice-Président de la CDC Vals de Saintonge et par ailleurs Président de la CLE.

Le SYMBO comporte dorénavant 10 agents répartis en 3 missions : mission SAGE - 2 ETP, mission Projet de territoire - 1 ETP, mission GEMAPI - 6 ETP. La direction et la mission de gestion des affaires générales du syndicat (administration, RH, finances, comptabilité, secrétariat, marchés publics…) est répartie sur 2 agents.

3. LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

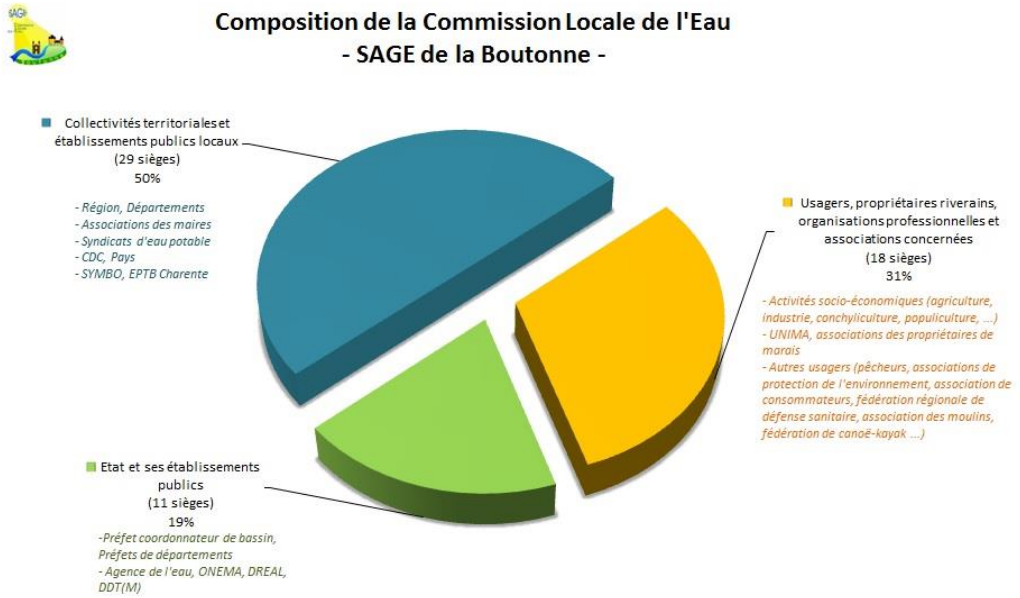

Une nouvelle composition de la CLE a été arrêtée le 6 novembre 2018 (AP n°18EB1403). A l'issue des élections conduites en CLE le 14 décembre 2018, le Président et les Vice-Présidents de la CLE sont :

M. EMARD Frédéric - Président de la CLE du SAGE Boutonne

Mme ALOE Caroline - 1ère Vice-Présidente
M. ROUSTIT Jean-Marie - 2ème Vice-Président
M. GIRAUD Thierry - 3ème Vice-Président
M. REDIEN Claude - 4ème Vice-Président

La liste des 58 membres de la CLE et celle des 27 membres du Bureau figurent dans le rapport d'activités 2018 et sur le site internet du SYMBO www.symbo-boutonne.fr.

4. LES ENJEUX MAJEURS DU SAGE BOUTONNE

Le SAGE révisé fin 2016 comporte plusieurs enjeux et dispositions sur lesquels le SAGE fixe des objectifs collectifs d'améliorations sur les principales altérations du bassin:

PAGD > 5 enjeux majeurs	Nombre Dispositions	Objectifs prioritaires
1- Gouvernance	11	Syndicat unique, portage suivi SAGE, projet territoire
2- Milieux aquatiques	21	Morphologie, continuité, gestion coordonnée des ouvrages, zones humides, têtes de BV, boisements et bocage, aménagements et zones tampons pour limiter les transferts
3- Gestion quantitative	20	Métrologie, seuils objectifs, préservation et recharge nappes, économies d'eau et substitution, évolutions de pratiques
4- Qualité des eaux	19	Suivis et détection, réduction pollutions diffuses notamment phytos, protection captages AEP, performance assainissement
5- Inondations	8	Repères de crues, docs urbanisme, préserver zones expansion de crues, gestion des eaux pluviales
	79	

Les altérations principales et déclassantes du point de la DCE sont:

- L'hydromorphologie des cours d'eau dégradée
- Pollution des eaux par les nitrates sur les masses d'eau superficielles souterraines
- Pesticides
- Phosphore
- Biologie (indice poisson)
- Oxygénation de l'eau

Ainsi que :

- la dégradation des zones humides, de leurs fonctionnalités et la perte des services rendus
- les habitats détériorés et banalisés par les travaux de rectification et d'assainissement
- les espèces invasives

Le bassin Boutonne au sens DCE est composé de trois masses d'eau rivières.

Dans le détail, voici les objectifs d'état des masses d'eau de la Boutonne et leur état tel qu'évalué à l'étude des dernières données terrain 2011-2012-2013 (source AEAG – SIE).

La Boutonne de sa source au confluent de la Belle

Code :	FRFR464
Cours d'eau :	La Boutonne
Type :	Naturelle
Longueur :	25 Km
Commission territoriale :	Charente
U.H.R. :	Boutonne
Département(s) :	Deux-Sèvres

Bassin versant élémentaire
B.V. élémentaires des affluents
Masses d'eau rivières

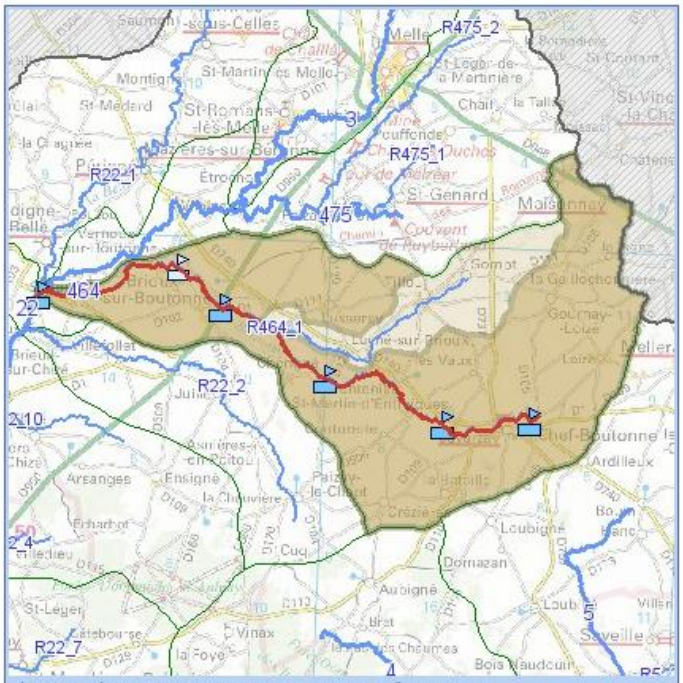

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine

Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE-P

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphoréees, Pesticides, Flore aquatique, Ichtyofaune

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

SDAGE-PDM 2016-2021

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique :	Médiocre	Haut	**Etat chimique (avec ubiquistes) :**	Bon	Haut
			Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré		**Origine :**	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

- 05005950 - La Boutonne au Pont de Brioux
- 05006100 - La Boutonne à Lussay

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :

- 05005950 - La Boutonne au Pont de Brioux
- 05006100 - La Boutonne à Lussay

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie

Code :	FRFR22
Cours d'eau :	La Boutonne
Type :	Naturelle
Longueur :	40 Km
Commission territoriale :	Charente
U.H.R. :	Boutonne
Département(s) :	Deux-Sèvres, Charente-Maritime

Bassin versant élémentaire

B.V. élémentaires des affluents

Masses d'eau rivières

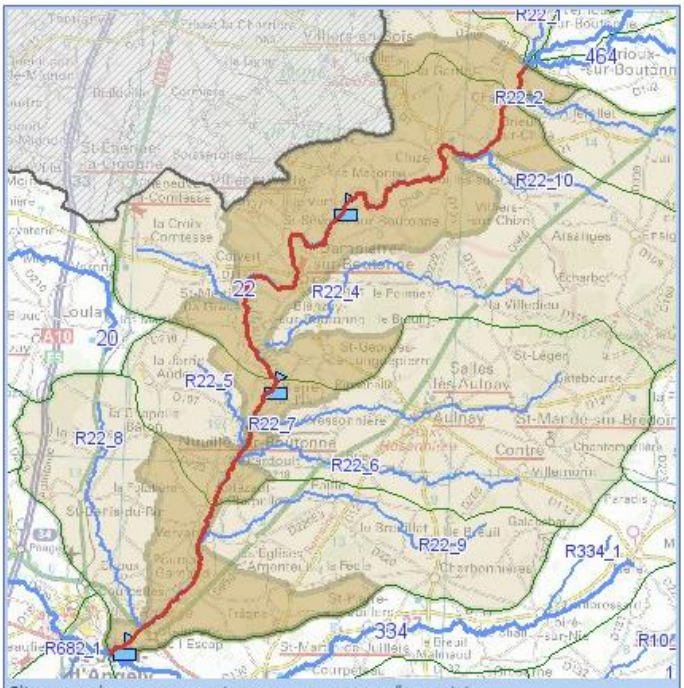

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine

Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027

Type de dérogation : Raisons techniques

Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Pesticides, Ichtyofaune

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

SDAGE-PDM 2016-2021

		Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen	Moyen
Origine :	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

- 05004000 - La Boutonne en amont de St-Jean d'Angély
- 05004300 - La Boutonne au niveau de Saint Pierre de l'Ile
- 05004500 - La Boutonne au Vert

		Indice de confiance
Etat chimique (avec ubiquistes) :	Bon	Haut
Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :

- 05004000 - La Boutonne en amont de St-Jean d'Angély
- 05004500 - La Boutonne au Vert

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.

Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

La Boutonne du confluent de la Nie au confluent de la Charente

Code :	FRFR682
Cours d'eau :	La Boutonne
Type :	Naturelle
Longueur :	32 Km
Commission territoriale :	Charente
U.H.R. :	Boutonne
Département(s) :	Charente-Maritime

Bassin versant élémentaire
B.V. élémentaires des affluents
Masses d'eau rivières

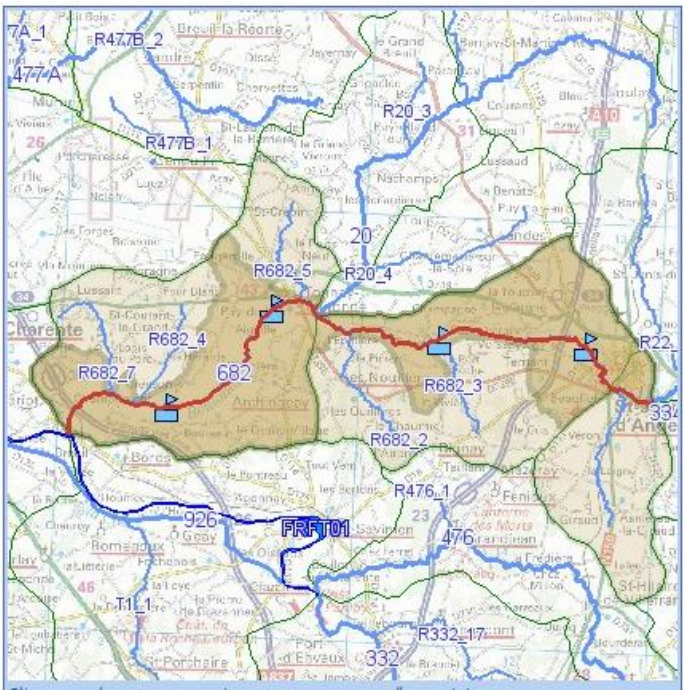

Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine

Accès cartographique

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)

SDAGE-P

Objectif de l'état écologique : Bon état 2027
Type de dérogation : Conditions naturelles, Raisons techniques
Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphoréees, Pesticides, Ichtyofaune, Conditions morphologiques

Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2015

Etat de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013)

L'évaluation des états à l'échelle de la masse d'eau s'appuie sur les mesures effectuées au droit de stations ou, en l'absence de mesures, sur des modèles ou des extrapolations. La synthèse des méthodes et critères servant à l'élaboration de l'état des eaux du SDAGE 2016-2021 est décrite dans le document d'accompagnement n° 7.

SDAGE-PDM 2016-2021

		Indice de confiance			Indice de confiance
Etat écologique :	Moyen	Moyen	**Etat chimique (avec ubiquistes) :**	Mauvais	Faible
			Substance(s) déclassante(s) : Mercure		
			Etat chimique (sans ubiquistes) :	Bon	
Origine :	Mesuré		**Origine :**	Mesuré	

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état écologique :

- 05002500 - La Boutonne aux Vinçons

Stations de mesure ayant permis de qualifier l'état chimique :

- 05002500 - La Boutonne aux Vinçons

Voir le chapitre "données" ci-après pour obtenir des données complémentaires à l'échelle de la station.
Télécharger l'Arrêté du 27 Juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface

II. LES TRAVAUX DE LA CLE DE LA BOUTONNE EN 2019

1. LES REUNIONS DE CLE ET DE BUREAU

En 2019, la CLE a été réunie deux fois en séance plénière :

DATE	LIEU	PRINCIPAUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR
12-04-2019	St-Julien-de-l'Escap	- Présentation du bilan 2018 du projet de territoire - Validation de la fiche action observatoire de l'assolement - Présentation du PAR 2019 (OUGC saintonge) - Présentation du projet Trézence (CD 17)
25-06-2019	St-Jean d'Angély	- Rapport d'activités du SAGE et de la CLE 2018 - Tableau de bord de suivi année 2017 - Dossier de demande de labellisation EPAGE pour le SYMBO

Le bureau de la CLE n'a pas été réuni.

III. LES ACTIONS PRIORITAIRES MISES EN ŒUVRE EN 2019

Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE

DISPOSITION 1 DU SAGE

- Compétence GEMAPI et missions hors GEMAPI -

La réorganisation du SYMBO et la mise en place de la compétence GEMAPI, transférée sur la totalité du bassin Boutonne, ont été accomplies en 2018.

Les transferts des missions « hors-GEMAPI », facultatives et partagées, relatives à la compétence de l'eau n'ont cependant pas été réalisées par toutes les EPCI membres.

L'agglomération Rochefort Océan et la CDC Vals de Saintonge ont mené les démarches et opéré les transferts au SYMBO pour les items 11° & 12° du L.211-7 du Code de l'environnement (mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques & animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques).

En revanche, la CDC du Mellois en Poitou, la CAN, la CDC Aunis Sud n'avaient pas enclenché les démarches de prise des missions facultatives et partagées dans leurs statuts (en consultation avec leurs communes), ni opéré de fait leur transfert au SYMBO.

En 2019, les échanges à ce sujet ont été focalisés sur la CDC du Mellois en Poitou, qui couvre 40% du bassin versant de la Boutonne, soit une grande partie du territoire d'application des missions SAGE et projet de territoire relatifs aux items 11° et 12°.

Le SYMBO a participé à une réunion de Bureau communautaire de la CDC du Mellois en avril 2019 afin de présenter la réorganisation des compétences, la nature et la justification de la complémentarité des missions hors-GEMAPI, dans la continuité et la cohérence de l'exercice des missions du SYMBO, pour une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant. Suite à cela, le principe de la prise de compétence des compétences hors-GEMAPI a été voté en Conseil communautaire de la CC du Mellois en juillet 2019, puis confirmé par la prise de compétences et modifications des statuts communautaires en septembre 2019.

Le vote et la délibération de transfert effectif des compétences hors-GEMAPI au SYMBO n'ont pas été mis en œuvre sur la fin de l'année 2019 (à l'ordre du jour d'un conseil communautaire début 2020).

Au final, une fois transférées cela dotera formellement le SYMBO des compétences GEMAPI et missions principales hors GEMAPI sur 98 % du bassin versant de la Boutonne (CDC Vals de Saintonge 56%, CDC Mellois en Poitou 40%, CARO 2%).

Restera à voir l'évolution des organisations et décisions à ce sujet pour les deux autres EPCI membres : Aunis Sud et CAN ; ainsi que la question des autres missions hors-GEMAPI liées à la gestion intégrée de l'eau que ce sont les missions :

- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- 6° La lutte contre la pollution
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

- Demande de transformation en EPAGE -

Au regard de ces évolutions, pour parachever la réorganisation du SYMBO, la CLE Boutonne et le Comité syndical ont validé et voté à l'unanimité (respectivement en juin 2019 et octobre 2019), la demande de transformation du SYMBO en EPAGE.

En effet, au titre de la loi L.213-12 CE, et de la loi MAPTAM article 57, il est prévu qu'un « II. — Un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau [EPAGE] est un groupement de collectivités territoriales constitué en application des articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales à l'échelle d'un bassin versant, d'un fleuve côtier sujet à des inondations récurrentes ou d'un sous-bassin hydrographique d'un grand fleuve en vue d'assurer, à ce niveau, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux. Cet établissement comprend notamment les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations en application du I bis de l'article L. 211-7 du présent code. Son action s'inscrit dans les principes de solidarité territoriale, notamment envers les zones d'expansion des crues, qui fondent la gestion des risques d'inondation. ».

Un syndicat mixte existant, exerçant ces missions et répondant à un ensemble de critères fixés par la loi, peut demander la reconnaissance en EPAGE. Les critères portent sur trois domaines principaux : les missions exercées, son périmètre géographique et hydrographique ainsi que sa capacité financière et technique à assurer ses compétences.

Le SYMBO devenu conforme à tous ces critères, a déposé un dossier argumenté de demande de transformation en EPAGE* au Préfet coordinateur de bassin en octobre 2019 (*validé en Comité syndical du SYMBO du 3.10.2019).

Un avis favorable du Préfet coordinateur de bassin à la reconnaissance du SYMBO en EPAGE, a été reçu par courrier en date du 9 décembre 2019.

Le dossier sera soumis à l'avis de la commission planification du Comité de bassin, à la CLE du SAGE Boutonne, l'EPTB Charente ainsi que les collectivités membres du SYMBO, courant 2020.

Développer et pérenniser la concertation

DISPOSITION 3 DU SAGE

C'était un engagement dans le cadre de la réorganisation territoriale, suite à la fusion et dissolution des anciens syndicats de rivières (SMBB, SIBA, SITS, SIVBA), le SYMBO a inscrit dans ses statuts la création et la réunion de Commissions géographiques de sous-bassins (périmètres des anciens SI).

L'objet de ces commissions géographiques Boutonne amont / moyenne / aval / Trézence et Soie / marais est de garder le contact, la mémoire et la dynamique avec les élus locaux qui connaissent très bien le terrain et étaient impliqués dans les syndicats intercommunaux depuis longtemps. Ceci doit permettre à la fois de faire remonter les besoins locaux, les alertes, les besoins d'intervention, et aussi de maintenir une information locale sur les actions, programmes et interventions du SYMBO.

Les Commissions géographiques Boutonne (CGB) sont composés de 2 membres désignés par commune, soit environ 80 délégués chacune.

La Commission Boutonne amont s'est réunie à deux reprises le 29 avril 2019 et le 10 décembre 2019,

La Commission Boutonne moyenne s'est réunie le 12 décembre 2019,

La Commission Boutonne aval / Trézence et Soie s'est réunie le 17 décembre 2019,

Afin de présenter le fonctionnement de ces CGB, faire le point et le bilan des actions GEMAPI sur les sous-bassins.

Coordonner un projet opérationnel multithématique

DISPOSITION 4 DU SAGE

Le SYMBO porte l'animation et la coordination des actions du projet de territoire à l'échelle du SAGE **(Disposition 4)**. Le projet vise l'accompagnement des actions et des acteurs afin de réaliser les objectifs de retour à l'équilibre quantitatif des besoins – ressource en eau disponible, et de qualité d'eau. Cela concerne notamment :

- Les réunions et ateliers relatifs au plan de gestion du site de la Trézence (mené par le Conseil Départemental 17) se sont poursuivis en 2019 avec notamment l'avis à donner sur le projet de plan de gestion PDG Trézence, le COPIL de fin d'étude. Le SYMBO a participé à toutes les étapes en collaboration afin de concilier les enjeux aux orientations du SAGE, du projet de territoire dans un esprit de synergie à la fois territoriale et de moyens. Le site de la Trézence est une belle opportunité d'expérimentation et de concrétisation de politiques et d'actions pilotes pour tout le bassin et le département. Dans le dernier trimestre 2019, des échanges réguliers avec la nouvelle animatrice du plan ont été engagés pour définir les pistes et modalités de collaboration. Par ailleurs, le SYMBO a contribué à la définition du CCTP d'étude avant-projet de travaux de restauration hydromorphologique de la Trézence dans les marais de Landes et sera associé à l'étude courant 2020.
- Des échanges réguliers sont entretenus également avec le service gestionnaire du DPF Boutonne aval pour la gestion des niveaux, le suivi des échelles limnimétriques dans les marais par le SYMBO, ainsi que sur le dernier trimestre 2019 des réunions et réflexions pour donner suite au protocole de gestion de la Boutonne aval en termes de régulation des niveaux d'eau et de travaux en connexion avec les marais.
- Projet de stockage de l'eau du SYRES 17 sur le bassin de la Boutonne en Charente-Maritime **(action 15 du projet de territoire et disposition 49 du SAGE)** : à l'issue des autorisations préfectorales accordées pour la DIG et l'autorisation environnementale de création des réserves fin septembre 2018, des recours au tribunal administratif ont été déposés par

plusieurs associations. Le projet et le dossier ont été en instruction toute l'année 2019, le verdict est attendu pour donner suite.

Rem. : A noter qu'à proximité du bassin Boutonne, un « protocole d'accord pour une agriculture durable dans le territoire du bassin Sèvre Niortaise – Mignon » a été signé en décembre 2018, à l'issue d'une intense période de concertation entre administration – profession agricole – acteurs de l'eau. Il fixe les termes négociés pour la construction des réserves de substitution accompagnée d'une évolution des pratiques vers l'agro-écologie, des mesures préalables de préservation de la biodiversité, de l'eau, des paysages, l'adaptation au changement climatique et une meilleure transparence dans la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Il a vocation à encadrer la mise en œuvre des projets sur ce territoire voisin.

Assurer la cohérence des actions menées dans le domaine de l'eau

DISPOSITION 5 DU SAGE

La cellule SAGE s'est impliquée dans plusieurs démarches de plans et programmes en cours, participations aux réunions :

- D'élaboration des SCOT Mellois en Poitou et Vals de Saintonge
- Du PLUi et plan paysage du Mellois en Poitou
- D'inventaires communaux zones humides et échanges techniques sur le projet d'IZH intercommunal du Mellois en Poitou, en lien avec les autres SAGE de leur périmètre communautaire (réunion en préfecture 79)
- Du SDAEP 79 avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Suivi des projets régionaux tels que SRADDET, Néo Terra, rapports Acclimaterra et Ecobiose

Assurer la cohérence et la coordination des actions avec les SAGE limitrophes

DISPOSITION 6 DU SAGE

Avec l'adhésion du SYMBO à l'EPTB Charente en 2018, les échanges et collaborations techniques se sont renforcés notamment pour coordonner les actions des SAGE.

Un rapprochement s'est opéré sur le portage et le développement de la plateforme E-tiage afin de se doter d'un outil de visualisation et d'anticipation des indicateurs de sécheresse. Les données Météo France ont été négociées sur l'ensemble de l'année (avant seulement étiage juin-octobre) pour couvrir toutes les saisons hydrologiques, et sont mutualisables dorénavant par convention entre collectivités publiques et OUGC (mission à caractère public).

Autre projet commun entre SAGE Boutonne, Seudre et celui de la Charente en élaboration, une étude mutualisée sur la définition de débits objectifs complémentaires pour la gestion des étiages (DOC) et débits biologiques (calés sur les besoins biologiques des habitats et espèces aquatiques, sans intégrer les usages comme pour les DOE et DOC). Les cellules SAGE ont travaillé conjointement fin 2018 et courant 2019 pour étudier les méthodologies actuelles, définir un cahier des charges commun, ajuster la procédure de marché et l'ensemble des tranches et bons de commandes multiples permettant de répondre aux besoins spécifiques de chaque bassin et syndicat porteur. Le Conseil Départemental de la Charente-Maritime a également intégré à l'étude commune un volet « débit minimum biologique (DMB) » pour le barrage de Saint-Savinien. Le marché a été publié fin 2019 et sera notifié début 2020.

La cellule SAGE a également participé et contribué aux nombreuses réunions et ateliers de la démarche 2050, portée par l'EPTB Charente. Ainsi qu'aux CLE Charente (validation du projet de SAGE…) et Comités syndicaux de l'EPTB.

Enfin des réunions d'animateurs SAGE sont régulièrement organisées, trois en 2019, pour faire des points d'actualités et des ateliers de réflexion thématiques, sous l'égide de l'EPTB ou de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle Aquitaine.

Communiquer et sensibiliser

DISPOSITIONS 8 A 11 DU SAGE

Disposition 8 – Stratégie de communication

Sur le plan de la communication, le SYMBO a conçu, édité et diffusé plusieurs supports de communication : plaquette moulins à eau à l'usage des propriétaires, agences et notaires (présentant les droits, devoirs, compétence GEMAPI et contacts SYMBO) ; plaquette et charte peuplier & environnement – disposition 32 - réalisée avec le CRPF Poitiers à l'usage des industriels du bois, exploitants, propriétaires forestiers, mairies ; affiches de sensibilisation au zéro pesticide dans les espaces des collectivités et pour les particuliers.

D'une autre nature, le SYMBO a engagé la réflexion en 2018 de trouver des bureaux, locaux de garage et stockage pour regrouper l'ensemble des activités et matériels en un lieu unique (jusqu'alors 3 sites distincts en Charente-Maritime, étant entendu que les bureaux de l'antenne technique en 79 restent basés à Périgné).

Début 2019, des négociations ont été entamés avec les propriétaires d'un moulin à Saint-Julien-de-l'Escap. Une offre de prix ferme a été proposée et acceptée. L'acte notarié a été signé en septembre 2019.

Ces nouveaux locaux, qui nécessitent une rénovation préalable avant installation, hébergeront les bureaux du siège administratif et technique Charente-Maritime, dispose d'un hangar pour les engins de chantier, d'un atelier et de nombreuses commodités pour assurer le fonctionnement du syndicat. En termes de communication et de visibilité, le moulin offre un site parfait et dédié pour mettre en lumière les missions du SYMBO sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le transfert des locaux sera opéré en 2020.

Disposition 9 – Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE

De nombreuses dispositions du SAGE concernent les collectivités et EPCI soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit par le biais de collaborations à mettre en œuvre.

Afin de sonder la connaissance de ces collectivités au contenu du SAGE et de leur implication sur ces actions, en vérifier la mise en œuvre et l'avancement, un tableau d'enquête a été établi.

Il recense toutes les dispositions les concernant, questionne les référents des communes et EPCI sur leur situation respective et demande d'appui pour appréhender et mettre en œuvre ces dispositions.

Le questionnaire a été soumis en interne mais non présenté et diffusé pour le moment. Cf extrait ci-après :

DISPOSITIONS DU SAGE BOUTONNE EN VIGUEUR CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES EPCI	QUESTIONNAIRE A REMPLIR PAR LA COMMUNE Cocher votre ou vos réponse(s)					
Question : Avez-vous initié ou prévu des actions de sensibilisation sur les économies d'eau, à destination des usagers de votre commune ou EPCI ?						
Commentaire libre :						
Enjeu 4 : Qualité des eaux superficielles et souterraines						
Disposition 60 : Limiter les tranferts par ruissellement et l'érosion des sols						
Hiérarchiser les secteurs à risque d'érosion et de transfert des polluants	OUI	NON	EN COURS	EN PREVISION	ECHEANCE	EN DEMANDE D'APPUI
Question : Avez-vous initié ou prévu des actions pour identifier les zones à risque de ruissellement et d'érosion des sols (coulées de boues...) sur votre commune ou EPCI ?						
Prendre en compte la hiérarchisation dans la préservation et restauration du bocage	OUI	NON	EN COURS	EN PREVISION	ECHEANCE	EN DEMANDE D'APPUI
Question : Avez-vous pris en compte ces zones à risque pour prioriser la préservation et la restauration du bocage (qui freine ces phénomènes) ?						
Disposition 61 : S'assurer des capacités d'assainissement en amont de projets de développement urbain						
Assurer la capacité de traitement et d'acceptabilité du milieu en amont des projets	OUI	NON	PARTIELLEMENT	EN DEMANDE D'APPUI		
Question : Mesurez-vous et tenez-vous compte de cette notion de capacité d'assainissement (équipements, réseaux, capacité du milieu récepteur) pour les projets de développement de votre commune ou EPCI ?						
Commentaire libre :						
Disposition 63 : Diagnostiquer les réseaux des assainissements collectifs						
Actualiser les schémas directeurs tous les 10 ans	OUI	NON	EN COURS	EN PREVISION	ECHEANCE	AVEC QUI ?
Question : Avez-vous initié ou prévu de réaliser un schéma directeur de votre assainissement collectif ?						

Disposition 10 – Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement

La cellule SAGE et plus particulièrement l'ingénieur en charge des missions ZH et SIG suivent la mise en œuvre des PLU, leur conformité, la réalisation des inventaires zones humides… en lien régulier avec les services urbanisme des EPCI membres.

Autre sujet et contexte, une démarche de sensibilisation a été entreprise auprès d'un industriel du bois et ses sous-traitants exploitants, suite à de nombreux constats de dégâts sur des parcelles de peupliers exploités : chemins, routes, ouvrages, digues… La sensibilisation (en lien avec le guide peuplier & environnement) n'ayant pas aboutie au bout de plusieurs contacts et réunions entre élus / Symbo, une démarche de réclamation a été enclenchée à l'encontre de cette entreprise, auprès du label PEFC. En effet, le label est assorti d'obligations sur l'ensemble de la filière, de contrôles et d'une obligation de répondre et traiter les réclamations contre un détenteur du label.

Une réunion de médiation a été organisée en juillet 2019 par le directeur PEFC Nouvelle Aquitaine, en présence de l'entreprise ciblée, du SYMBO, d'élus locaux confrontés aux problèmes de dégâts sur des propriétés communales ou chemins forestiers. PEFC a communiqué à l'ensemble des industriels et exploitants de la filière sur la procédure de réclamation en cours, ce qui a fortement contribué à sensibiliser et responsabiliser ces acteurs du secteur.

L'entreprise en cause a reconnu les faits en réunion, s'est engagée à réparer les dégâts sur les communes concernées du bassin, engager des moyens de prévention, néanmoins cela n'est toujours pas effectif sur le terrain.

Disposition 11 – Capitaliser et valoriser les données et études sur le bassin versant

Le site internet du SYMBO a été réactualisé durant l'été 2018 : version, maquette, contenu, interactivité... Depuis le site est régulièrement enrichi, notamment avec des cartes interactives pour suivre les évolutions des actions et des indicateurs de façon cartographiques.

Un tableau de bord et une cartographie des actions du projet de territoire Boutonne ont été implémentés en 2019, répondant à la demande du Comité technique.

Les décisions et actes du SYMBO et de la CLE sont régulièrement mis en ligne.

ENJEU 2 : Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques

Restaurer la morphologie des cours d'eau

DISPOSITIONS 12 A 14 DU SAGE

Ce volet est principalement mis en œuvre au travers des programmes pluriannuels de gestion rivières. Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est sous maîtrise d'ouvrage du SYMBO. La cellule SAGE accompagne les différentes phases de ces PPG : conception, mise en place et mise en œuvre au regard des dispositions du SAGE.

Le PPG Boutonne amont est entré dans sa dernière année de réalisation. L'équipe du SYMBO en Deux-Sèvres a finalisé les dernières actions (restauration de sources notamment) et a démarré à l'automne 2019 le bilan-évaluation du PPG. Un diagnostic de sous-bassin suivra en 2020 pour aboutir dans la concertation à une nouvelle priorisation et programmation de travaux.

Le PPG Boutonne moyenne, suite à approbation et signature de l'arrêté de DIG de travaux, a été lancé. Les premiers travaux ont été réalisés durant l'année 2019.

Pour la Boutonne aval (de Saint-Jean-d'Angély à la confluence), jusqu'ici non couverte par une animation technique ni concernée par un programme de travaux type PPG, l'état des lieux des rivières / marais a été lancé en régie par la technicienne rivière du SYMBO. Les premiers éléments ont été présentés aux partenaires lors de la Commission géographique Boutonne aval / Trézence et Soie / marais de décembre 2019. Il reste des linéaires à inventorier et cartographier sur des affluents et dans les ceintures de marais. A l'issue de l'état des lieux global, le diagnostic & la programmation de travaux du sous-bassin Boutonne aval seront discutés en concertation avec les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers.

Les projets de travaux des PPG en cours concernent :

- la morphologie et la qualité des habitats aquatiques (**dispositions 12 et 13**)
- la continuité écologique (**disposition 19**)
- l'entretien raisonné de la ripisylve
- la restauration de sources (**orientation 9 sur les têtes de bassins**)
- la gestion coordonnée et restauration d'ouvrages hydrauliques (**disposition 20**)

>> Pour avoir une vision plus détaillée des contenus et réalisations 2019 de ces PPG, voir le « bilan 2019 de la mission GEMAPI du SYMBO »

A titre d'exemple, des actions de restauration de la morphologie de cours d'eau – disposition 12 - ont été programmées et mises en œuvre dans le cadre du volet GEMAPI en 2019 sur deux chantiers en Charente-Maritime : recharges granulométriques et reprofilages, effectués par la régie du SYMBO, aux Nivards et à Landes. Les tronçons de rivières étaient très artificialisés, non fonctionnels et envasé pour l'un (bief amont d'un moulin). Les profils ont été repris, rechargés en granulats calcaires en recréant des sinuosités et diversités d'écoulement, d'habitats. Les travaux finalisés avant les deux mois de crues intenses et longues de novembre / décembre ont donné satisfaction et seront suivis pour mesurer les évolutions et bénéfices.

Ces travaux sont en lien étroit avec la « préservation des milieux favorables au développement des espèces piscicoles » – disposition 13 -. Restaurer la morphologie des cours d'eau, c'est offrir de nouvelles potentialités d'habitats pour les espèces aquatiques sur toute la chaîne trophique : végétaux, invertébrés, insectes, amphibiens, poissons…

La cellule SAGE suit également les réunions de la cellule poissons migrateurs Charente, notamment le lancement en 2019 de l'étude de révision des potentiels piscicoles du bassin, l'identification et la situation des ouvrages pour le franchissement et la continuité. Cette étude qui comprend le bassin de la Boutonne apportera des éclairages sur les priorités à définir sur la stratégie migrateurs et ouvrages à adapter en gestion et/ou aménagement.

Egalement en cours sur 2019 et 2020, l'étude continuité sur les ouvrages de la Brédoire*. Rivière à haut potentiel pour la truite sauvage, l'étude est au stade diagnostic où sont définis pour chaque ouvrage bloquant, des scénarios et fiches d'aménagement. Les décisions techniques et politiques sont à prendre en 2020 pour engager un programme de restauration sur cet affluent.

Concernant la « protection du réseau hydrographique de l'urbanisation » – disposition 14 -, les inventaires (inter)communaux de zones humides sont couplés (dans la méthodologie du SAGE et les CCTP transmis aux collectivités) à un repérage terrain du réseau hydrographique (ainsi que les haies). Tous ces éléments constitutifs du paysage sont intégrés à l'inventaire, cartographiés et liés au document d'urbanisme.

Mener une politique de lutte contre les espèces invasives

DISPOSITIONS 16 ET 17 DU SAGE

La cellule GEMAPI du SYMBO opère une veille terrain systématique et une prévention sur les foyers d'espèces invasives : jussie, renouée, myriophylle du Brésil, nouvelles espèces émergentes… Des opérations d'arrachage manuel régulières sont menées par la régie du SYMBO pour contrôler et juguler d'année en année les développements. Une sensibilisation est faite auprès des riverains et propriétaires.

Pour les espèces animales, des campagnes de piégeage sont reconduites chaque fin d'année et coordonnée par le SYMBO sur la Boutonne amont, en association avec la FDGDON pour le matériel de piégeage et des piégeurs bénévoles.

Les données d'espèces invasives sont transmises à l'ORENVA.

Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des rivières

DISPOSITIONS 18 A 21 DU SAGE

La « connaissance sur les ouvrages » – disposition 18 – a été réalisée sur le terrain lors des études hydromorphologiques avant PPG par Geodiag, enrichie en interne depuis, complétée par l'étude Brédoire notamment. L'état des lieux rivières sur la Boutonne aval, en cours de réalisation, va préciser cette connaissance y compris sur la Trézence et la Soie.

* « L'amélioration de la continuité écologique » – disposition 19 – est en projet sur la Brédoire (cf § ci-avant).

La « gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin » - disposition 20 – est assurée sur une partie non négligeable du linéaire de cours d'eau, notamment sur la Boutonne moyenne où des conventions de gestion ont été mises en place avec les propriétaires. C'est un enjeu sur la Boutonne aval et marais.

Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides
Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau

DISPOSITIONS 22 A 31 DU SAGE

La cellule SAGE continue de s'impliquer sur l'accompagnement technique aux communes et intercommunalités au sujet des inventaires de zones humides, cours d'eau et haies – dispositions 22 à 26 et 29 à 31-.

Le SYMBO met à disposition toute la documentation administrative et technique pour la réalisation des marchés publics : modèles de délibérations, de demandes de subvention, de cahier des charges, de consultation des acteurs, procédure de marché et analyse des offres… Le chargé de mission en charge des inventaires de zones humides participe et conseille les élus et services sur l'intégralité de la démarche, jusqu'à la validation des données d'inventaire en lien avec le Forum des Marais Atlantiques. Cela comprend la participation aux réunions de concertation lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.

L'accompagnement de la CDC du Pays Mellois s'est poursuivi en 2019 pour la mise en place d'un inventaire intercommunal : 44 communes situés sur la Boutonne amont. Une réunion en Préfecture 79 a été organisée pour tenter de faciliter l'émergence de ce projet ambitieux, mais coûteux pour la collectivité ce qui rend compliqué la mise en œuvre au regard de toutes leurs obligations et démarches en cours. Le PLUi et le SCOT notamment sont en phases de finalisation. L'IZH devra être réalisé et intégré néanmoins pour que ces documents soient en conformité avec le SAGE et approuvés par l'Etat.

La CARO et la CDC Aunis qui avaient engagées respectivement des démarches d'inventaires ZH à l'échelle intercommunale, ont finalisé les inventaires concernant le bassin de la Boutonne.

L'analyse de la priorisation de gestion et restauration des zones humides sera conduite lorsque le % de réalisation sera suffisant pour être représentatif. Notamment, lorsque la CDC du Mellois aura achevé les IZH sur son territoire intercommunal, la couverture sera significativement augmentée. En Boutonne moyenne, beaucoup de communes ne sont pas dotées d'un IZH, car non engagées dans une révision de PLU (et pas de projet PLUi en Vals de Saintonge).

Carte actualisée de l'avancement des IZH Boutonne (au 13.2.2020)

Communes sans démarche initiée = 24%

Communes avec IZH en cours ou terminés = 76%

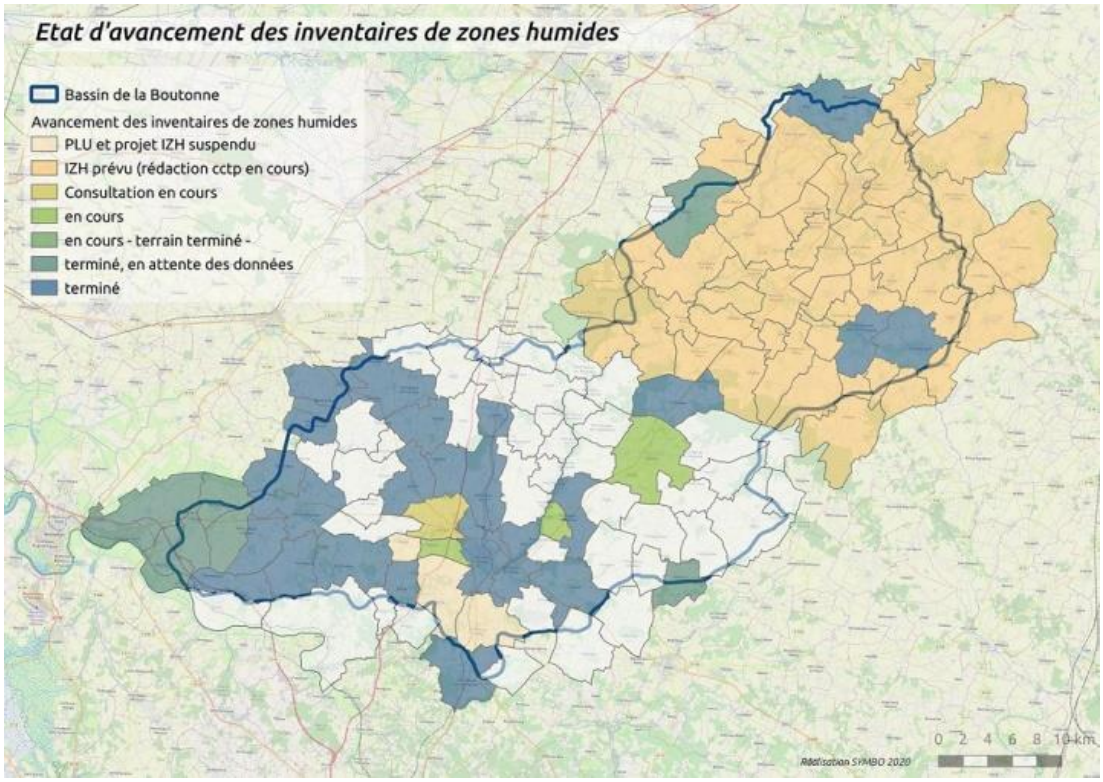

Gestion quantitative
Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème

DISPOSITIONS 33 A 37 DU SAGE

Les outils de connaissance et de suivi sont primordiaux pour améliorer la gestion collective et durable de la ressource en eau – « gérer c'est connaître ».

La station de suivi des étiages installée à Saint-Julien-de-l'Escap avec le SPC en avril 2018, continue de donner satisfaction et enregistre en continu des niveaux et débits représentatifs de l'écoulement sur la Boutonne moyenne – disposition 33, fiabiliser le suivi métrologique -.

Ce point de suivi proche de Saint-Jean-d'Angély est non seulement stratégique pour mieux caractériser l'état de la ressource de la Boutonne moyenne, en complément de Moulin-de-Châtre sur la Boutonne amont, mais aussi pour informer / piloter la gestion de la Boutonne aval géré par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime (DPF).

A ce titre, le SAGE prévoit de définir des « débits d'objectif complémentaires Boutonne aval et moyenne (DOC)» - disposition 34 -. Le SYMBO a initié dès fin 2018 un rapprochement avec le SMASS pour le SAGE Seudre, et l'EPTB pour le SAGE Charente, afin de mutualiser les besoins en terme de définition de DOC et « débits minimum biologiques (DMB-DB) » - disposition 36. En effet, les 3 SAGE prévoient des dispositions pour calculer des DOC et DMB.

Un cahier des charges commun a été constitué courant 2019 afin de rassembler nos compétences sur le sujet, engager une seule procédure de marché (pilotée par l'EPTB) et réunir nos moyens financiers. Le Conseil départemental de la Charente-Maritime a rejoint le groupement en intégrant l'étude du DMB du barrage de Saint-Savinien.

Il en a résulté un marché à bons de commandes, réparti en deux lots : un lot fluvial pour les DOC-DB rivières et un lot estuaire pour les DB Charente et Seudre. Les méthodologies seront étudiées et concertées en tranches fermes. Les déterminations techniques de seuils de débits et les phases de concertation avec les acteurs seront activées en tranches optionnelles en cours d'étude et par des bons de commande spécifiques à chaque point de gestion ciblé (fonction des bassins Boutonne, Charente, Seudre). Pour la Boutonne, les deux points de Moulin-de-Châtre (DB)* et de Saint-Jean-d'Angély (DOC et DB) sont mis en priorité (* lien avec la - disposition 35 -).

En option, si les offres et budgets le permettent, des points sont prévus dans le CCTP pour la Trézence, la Brédoire et la Nie, où des enjeux de gestion et biologiques sont plus particulièrement importants. L'attribution du marché est prévue au 1er trimestre 2020.

Concernant la gestion des niveaux piézométriques – disposition 37 -, l'extension du réseau de piézomètres sur le bassin de la Boutonne serait un plus non négligeable pour améliorer la gestion préventive et de crise de la ressource en eau. En effet, le suivi de la nappe d'accompagnement en Boutonne moyenne notamment, sur le bassin de la Trézence, font défaut pour avoir une bonne représentativité et surtout corrélation avec le suivi des débits.

Des opportunités ont été envisagées notamment avec le SYRES 17 qui doit, pour la construction des réserves de substitution projetées, installer un réseau de mesures et de suivi sur le bassin de la Boutonne.

Le dossier et les installations techniques prévues sont suspendus à la procédure de recours au TA.

Des contacts ont également été pris à ce sujet avec l'ARB NA, qui gère le réseau piézométrique régional, et peut envisager l'installation et le suivi de nouveaux points de mesures piézométriques. Les deux démarches étant liées et à coordonner.

Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource

DISPOSITION 40 DU SAGE

Le sujet stratégique de la gestion de la nappe de l'Infra-Toarcien sur la Boutonne amont, de la définition des volumes disponibles pour les prélèvements et leur répartition, est en question depuis plusieurs années.

Plusieurs démarches ont été entreprises depuis 3 ans afin de réunir les acteurs concernés, réactiver les discussions et retravailler des projets de gestion collective plus adaptée à la vulnérabilité de cette nappe semi-captive et peu productive (risques de tarissement et de dénoyage en cas de faibles recharges et surexploitation). Fin 2018 et début 2019, des réunions techniques ont permis de reposer les bases d'une approche collective et coordonnée des prélèvements agricoles et eau potable. Il s'agit sur ce territoire de bâtir en concertation un protocole de gestion de la nappe Infra, qui répondent conjointement aux besoins des exploitations agricoles ayant recours à l'irrigation et aux besoins de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

La profession agricole est représentée dans ces discussions et travaux par l'OUGC Saintonge, la Chambre d'agriculture, l'association locale d'irrigants (AINI). L'acteur en charge de l'AEP est le SMAEP 4B. Le SYMBO au travers de la disposition du SAGE, intervient en médiation technique et pour faciliter l'émergence d'une solution concertée de gestion plus adaptée et préventive de la nappe Infra, en présence des services de l'Etat compétents.

En février 2019, un projet de protocole a été proposé par la Chambre d'agriculture. Un certain nombre de demandes complémentaires, des notes et recommandations techniques ont été soumises les mois suivants pour faire évoluer la proposition et le cadre de mise en œuvre de ce protocole de gestion collective. La dynamique et les discussions ont été suspendues suite aux recours juridiques liés aux réserves de substitution et aux AUP. Des relances ont été faites en juin, septembre et décembre 2019 pour poursuivre ce travail de fonds, qui pourrait dans un esprit d'expérimentation permettre d'installer un réseau plus fin de suivi local des niveaux de nappes, de partager les données de suivi des forages agricoles et AEP, de tester des mesures d'autogestion et de limitation préventive des débits de prélèvements dans la nappe infra, notamment près des captages sensibles (identifiés par l'hydrogéologue agréé et qui seraient équipés), de vérifier sur 3 années climatiques la pertinence et l'efficacité de ce protocole de gestion collective. De nouvelles discussions sont prévues début 2020 pour réamorcer la collaboration et la mise en œuvre effective de ce protocole, souhaité par les agriculteurs irrigants dans cette nappe de l'Infra Toarcien, nouvellement réunis et impliqués à ce sujet dans un projet de coopérative spécifique (statuts en cours de dépôt).

Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs

DISPOSITIONS 43 A 47 DU SAGE

Ces dispositions découlent en bonne partie des points développés avant : fiabiliser les réseaux de mesure ; définir des débits d'objectifs complémentaires et des débits biologiques…

Afin « d'assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation » – disposition 45 - , le SYMBO a initié fin 2017 le développement d'un outil partagé de suivi et de modélisation des étiages du bassin Boutonne – E-tiage - . Cette plateforme de visualisation et de simulation des étiages est accessible en ligne sur https://www.e-tiage.com/ (cliquer sur Connectez-vous, nécessite un compte à demander à l'EPTB Charente).

Le développement et le portage de la plateforme est dorénavant mutualisé et piloté par l'EPTB Charente : outil inter-SAGE, logique de coordination entre EPTB et syndicat de bassin membre.

L'EPTB, qui dispose de l'outil en interne et d'un ingénieur modélisateur, sont en capacité sur demande en gestion de crise, de produire des simulations de débits pour en prédire l'évolution en fonction de la météo, des débits de prélèvements en cours et projetés… Cette connaissance prédictive permet en situation de sécheresse, dans la concertation avec la profession agricole, les acteurs AEP, les services de l'Etat… d'anticiper les chutes de débit aux points nodaux, de réguler et lisser les pressions de prélèvements afin de repousser les franchissements de seuils de restriction, et aussi de favoriser un accès (limité) mais plus durable à la ressource.

Des échanges sur l'utilisation et l'enrichissement de l'outil sont initiés avec l'OUGC Saintonge afin qu'E-tiage contribue à une meilleure gestion et répartition de la ressource notamment en situation de crise (tout comme l'OUGC CO-Gest'eau le fait depuis plusieurs années).

Le SYMBO participe par ailleurs depuis 2 ans au Comité technique de l'étude lancée par l'OUGC, sur les impacts et l'amélioration du PAR (plan annuel de répartition *des prélèvements agricoles*). L'étude vise à caractériser sur chaque bassin de gestion, les secteurs de prélèvements, leur impact environnemental global par une analyse multicritères et cartographique. L'objectif est de faire ressortir les zones à fort impact où des mesures de répartition / limitation seraient proposées dans le PAR, les zones à impact modéré, les zones à l'équilibre ou sans impact où d'autres types de mesures pourraient être envisagées (dans la limite de l'enveloppe globale du VP de bassin – volume prélevable).

Concernant la mise en « place des réserves de substitution » en Charente-Maritime – disposition 47 -, comme abordé plus avant, les projets sont suspendus aux décisions du tribunal administratif en réponse aux recours déposés.

Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole

DISPOSITIONS 48 A 49 DU SAGE

Ces actions prennent place dans le projet de territoire Boutonne.

Plusieurs expérimentations sont en cours concernant l'utilisation d'outils de pilotage des cultures et visant la limitation des intrants et l'optimisation de l'irrigation :

- sondes capacitives pour mesurer l'humidité des sols, piloter le déclenchement et le dosage de l'irrigation par secteurs agricoles ;
- logiciel « CHN » de pilotage des cultures et itinéraires techniques développé par ARVALIS pour optimiser notamment les doses de nitrates, la conduite des traitements phytosanitaires ;
- développement des fermes pilotes et du réseau technique sur les couvertures végétales des sols (projet Agr'eau)…

>> Pour plus de détail, se référer au bilan annuel 2019 du projet de territoire

Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole

DISPOSITIONS 50 A 52 DU SAGE

Cela vise principalement le secteur AEP. Les acteurs de la production et de l'approvisionnement en eau potable sont très sensibilisés à ces problématiques de sécurisation et d'économies d'eau.

Les syndicats AEP développent des mesures d'alertes sur les captages, des travaux d'économies d'eau sur les réseaux de collecte – dispositions 50, 51 -, en amont par la sensibilisation des abonnés – disposition 52 -, en s'impliquant dans les démarches Re'sources – dispositions 57, 58 -.

Les consommateurs prennent conscience aussi de la rareté de l'eau et il est constaté globalement des baisses unitaires de consommation par habitant, équilibrant dans certains secteurs la hausse de population. Des tensions et risques subsistent sur les périodes estivales liés à l'afflux touristique et lors de périodes de canicule où la demande en eau peut générer des pics importants.

Par application de la loi NOTRE, en 2020 les syndicats AEP et les EPCI doivent se réorganiser pour l'exercice des compétences AEP. Ceci a pour objectif de relier plus étroitement la gestion du « petit cycle de l'eau = AEP, assainissement », à la gestion globale du « grand cycle de l'eau » lié à l'aménagement du territoire, la planification, la préservation et la protection des ressources superficielles et souterraines, en quantité et qualité.

Qualité des eaux superficielles et souterraines

DISPOSITIONS 57 A 60 DU SAGE

En collaboration avec le SMAEP 4B, les actions sur les aires d'alimentation de captages, les programmes d'actions visant la réduction des pollutions diffuses se poursuivent : « programme Re'sources 79 ».

Des initiatives sur l'aménagement des versants et les problèmes de ruissellement ont été engagées avec des communes du bassin soumises à des coulées de boues lors d'orages intenses en 2018 et 2019. Un accompagnement pour repérer, diagnostiquer les risques et proposer des solutions a été conduit par la cellule GEMAPI et l'animatrice du projet de territoire Boutonne avec les communes situées sur le sous-bassin de la Béronne en amont de Périgné (79) et des contacts pris avec celle de Saint-Pierre-de-Juillers.

Le projet Agr'Eau sur les couverts végétaux a été étendu en 2019 et intègre de nouvelles exploitations, de plus en plus d'agriculteurs adhérant à la démarche et intéressé pour suivre les essais d'implantations de cultures intermédiaires, couverts de diverses sortes. L'extension de ces pratiques pourrait avoir un impact positif très significatif à l'échelle du bassin, sur les sols, la qualité de l'eau, la quantité retenue dans les sols et les zones tampons, pour la biodiversité et le climat.

Le réseau des animateurs de SAGE et PTGE s'est réuni plusieurs fois en 2019 pour traiter et approfondir ces sujets-là, dont l'intérêt se renforce auprès des partenaires et acteurs et pour lesquels il faudrait stimuler et accompagner un changement d'échelle.

>> Pour plus de détail sur ces actions, se référer au bilan annuel 2019 du projet de territoire

Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires

DISPOSITIONS 68 A 71 DU SAGE

Une campagne d'information et de sensibilisation a été lancée en 2019 sur l'usage des produits phytosanitaires dans les collectivités et pour les particuliers.

Des affiches « zéro pesticide dans mon jardin », « dans les espaces publics », « dans les espaces naturels »… ont été envoyées à l'ensemble des communes du bassin versant, afin de rappeler la loi Labbé d'une part (interdiction d'utilisation, de stockage), et d'autre part inciter à consulter et promouvoir les solutions alternatives au désherbage, comme « jardiner autrement ». Ces supports ont vocation à être diffusés et affichés en interne dans les services, les espaces publics, et aussi vers les particuliers via p.ex. les jardins partagés, les sites visités… pour une plus grande information et adaptation des pratiques pour la santé humaine et environnementale – dispositions 68, 71 -.

Inondations

ENJEU 5 DU SAGE

Au travers de l'étude menée avec l'EPTB Charente sur les risques de ruissellement et l'identification de zones de ralentissement des crues, une amélioration de la connaissance des phénomènes d'inondation sera disponible en 2020 – disposition 72 – (CCTP et consultation préparés en 2019 en partenariat avec l'EPTB, lancement de l'étude novembre 2019 et déroulement sur 2020). A l'issue de l'étude, des préconisations seront établies pour caractériser, restaurer et préserver les zones d'expansion de crues – dispositions 72 à 77 – et proposer suivant les possibilités de créer des zones de rétention aménagées.

La prise en compte des aléas inondation est faite dans le cadre des opérations d'urbanisme par les services urbanisme des EPCI, qui veillent à cette intégration – disposition 73 -, ainsi que les inventaires de zones humides.

Lors des inondations de novembre et décembre 2019 où se sont succédés quatre de pics de crues proches des seuils d'alerte, le SYMBO est intervenu avant la tempête Amélie pour des ouvertures préventives de vannes, des dégagements d'ouvrages hydrauliques, d'arbres et a opéré 7 jours sur 7 une surveillance permanente du réseau hydraulique. Des cellules de crise auxquelles le SYMBO a participé ont été mises en œuvre par la sous-Préfecture et la ville de Saint-Jean-d'Angély, suite au dépassement de la cote 10 m NGF au pont Saint-Jacques (station de suivi SPC à Saint-Jean-d'Angély). L'état des lieux régulier, le partage des informations avec les services de gendarmerie, des pompiers, de la ville, la surveillance des biens et débordements y compris sur les routes ont permis une bonne coordination et prévention des risques. Cela a surtout favorisé une mise en réseau, une coordination des moyens entre services au travers d'une expérience de gestion de crise « sans impacts majeurs » qui sera intéressante à capitaliser pour des évènements de crue supérieurs où cette fois des zones à enjeux vulnérables sur le bassin de la Boutonne pourraient être touchés et demander l'activation de moyens d'intervention, de protection, d'évacuation etc (principalement dans la traversée de Saint-Jean-d'Angély, où se concentrent la majorité des habitations et commerces inondables).

Les crues restent prévisibles et lentes même si toutefois le temps de concentration des crues s'est accéléré par rapport aux références historiques. La propagation du pic de crue entre l'amont à la station du Vert et l'aval à Saint-Jean-d'Angély est plus rapide. Les prévisions de hauteurs de crues du SPC à la Rochelle se sont avérées fiables et concordantes ce qui gage d'une bonne capacité d'anticipation pour la gestion des risques. Un travail collectif sur les moyens et capacités d'intervention opérationnelles en cas de crise et de risques majeurs avec inondation de biens, sera intéressant à réinterroger au regard de cette expérience de crues proches des seuils d'inondabilité.

A ce sujet, des échanges ont été activés avec le nouveau service de la DDTM 17 : la mission R.D.I – référent départemental inondation, dont la mission est de conseiller le préfet sur les risques de crue, la gestion des inondations et des risques à l'échelle départementale : chaîne d'informations et de partage des données de surveillance / alerte de crues, dispositifs de gestion de crise Etat / collectivités, seuils et moyens d'intervention…

IV. Volet financier de la mise en œuvre du SAGE Boutonne

La cellule SAGE est composée de 2 animateurs au SYMBO et d'une responsable administrative assurant la mission de secrétariat de la CLE.

Les dépenses de personnel, charges et frais de structure se répartissent de la façon suivante, financées à 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne :

Qualification du personnel concerné	**Montant total**
Animateur du SAGE, Directeur (H. RETHORET)	46 045 €
Co-animateur du SAGE (E. GARREAU)	28 443 €
Secrétariat de la CLE (J. BERSON)	24 788 €
Frais de fonctionnement (estimés et proratisés) dont amortissement de véhicule	23 888 €
TOTAL	**123 163 €**

***

ANNEXE – Orientations et dispositions du SAGE révisé en 2016

Enjeu	Orientation	Disposition	Libellé
1	Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE		
	1		Organiser la mise en œuvre du SAGE
		1	Structurer et conforter l'efficience de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
		2	Dégager les moyens nécessaires pour assurer la mise en œuvre du SAGE
	2		Animer, coordonner les acteurs et les projets
		3	Développer et pérenniser la concertation
		4	Coordonner un contrat opérationnel multithématique à l'échelle du territoire du SAGE
		5	Assurer la cohérence et coordonner les actions menées dans le domaine de l'eau
		6	Assurer la cohérence des actions avec les SAGE limitrophes
	3		Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE
		7	Renseigner le tableau de bord du SAGE
	4		Communiquer et sensibiliser
		8	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire
		9	Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre du SAGE
		10	Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement
		11	Capitaliser et valoriser les données et les études sur le bassin versant
TOTAL ENJEU "GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE"			
2	Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques		
	5		Restaurer la morphologie des cours d'eau
		12	Inscrire des actions de restauration de la morphologie des cours d'eau dans le contrat opérationnel multithématique pluriannuel
		13	Préserver les milieux favorables au développement des espèces piscicoles
		14	Protéger le réseau hydrographique de l'urbanisation
		15	Communiquer et sensibiliser pour limiter l'impact des usages de loisir sur les cours d'eau
	6		Mener une politique de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		16	Coordonner la lutte contre les espèces exotiques envahissantes
		17	Communiquer et sensibiliser pour limiter le développement des espèces exotiques envahissantes
	7		Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau
		18	Compléter la connaissance sur les ouvrages
		19	Améliorer la continuité écologique
		20	Assurer une gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques à l'échelle du bassin versant
		21	Intégrer les principes de gestion des ouvrages dans les actes notariés
	8		Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides
		22	Inventorier les zones humides et le réseau hydrographique
		23	Identifier les zones humides dont la gestion et la restauration est prioritaire
		24	Mener une politique de gestion et de restauration des zones humides dans le cadre des programmes opérationnels
		25	Protéger les zones humides à travers les documents d'urbanisme
		26	Communiquer et sensibiliser sur la thématique des zones humides
	9		Identifier, caractériser les têtes de bassins versants
		27	Identifier et caractériser les têtes de bassins
		28	Communiquer et sensibiliser sur les têtes de bassins
	10		Connaître et préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau
		29	Inventorier les haies et talus
		30	Aménager le paysage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
		31	Préserver les éléments bocagers stratégiques pour la gestion de l'eau à travers les documents d'urbanisme
	11		Assurer la compatibilité entre l'activité de populiculture et les objectifs de bon état des cours d'eau
		32	Intégrer un volet "eau et milieux aquatiques" à la charte environnement de la populiculture
3	Gestion quantitative		
	12		Améliorer la connaissance du fonctionnement de l'hydrosystème
		33	Fiabiliser le suivi métrologique existant
		34	Définir le débit d'objectif complémentaire
		35	Définir des seuils de gestion au moulin de Châtre
		36	Définir des débits minimum biologiques
		37	Améliorer la gestion des niveaux piézométriques
		38	Identifier les zones de recharge des nappes
		39	Préserver et mettre en valeur les zones de recharge des nappes
	14		Connaître et limiter l'impact des usages sur la quantité de la ressource
		40	Limiter l'impact des prélèvements sur la ressource en eau
		41	Connaître les forages domestiques et publics et limiter leurs impacts
		42	Evaluer l'impact de la populiculture sur les cours d'eau
	110		Gérer et répartir la ressource disponible et maîtriser les besoins futurs
		43	Adapter les prélèvements aux conditions hydrologiques du milieu
		44	Prioriser l'usage de la ressource pour l'eau potable
		45	Assurer la coordination et la cohérence des prélèvements pour l'irrigation
		46	Coordonner la gestion des prélèvements en période de crise
		49	Mettre en place des réserves de substitution en cohérence avec les objectifs du SAGE
	16		Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage agricole
		47	Mettre en place un programme et des expérimentations visant la réduction des prélèvements par la profession agricole
		48	Organiser des moments d'échanges pour adapter l'évolution des systèmes de production agricoles
	17		Développer une politique d'économies d'eau pour l'usage non agricole
		50	Développer une politique d'économies d'eau par les collectivités
		51	Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable
		52	Sensibilisation et information des usagers
4	Qualité des eaux superficielles et souterraines		
	18		Améliorer la connaissance
		53	Identifier les besoins en réseaux de suivis complémentaires
		54	Analyse de la vulnérabilité des puits et forages domestiques
		55	Rester vigilant quant à l'avancée de la recherche relative aux substances émergentes
		56	Identifier l'origine des métaux sur les bassins versants concernés par la problématique
	19		Réduire les pollutions diffuses
		57	Généraliser les aires d'alimentation de captages à l'ensemble des captages situés sur le périmètre du SAGE
		58	Mettre en place un programme d'actions pollutions diffuses
	20		Limiter les transferts vers les eaux souterraines et de surface
		59	Renforcer les échanges entre agriculteurs pour limiter les transferts
		60	Limiter les transferts par ruissellement et l'érosion des sols
	21		Limiter l'impact des rejets ponctuels
		61	S'assurer des capacités d'assainissement en amont de projets de développement urbains
		62	Limiter l'impact des nouveaux rejets instruits au titre des IOTA ET ICPE
		63	Diagnostiquer les réseaux des assainissements collectifs
		64	Fiabiliser les réseaux des assainissements collectifs
		65	Elaborer un programme de réduction des rejets industriels
		66	Formaliser, par convention, les rejets des effluents de nature non domestique dans les réseaux d'assainissement des eaux usées des collectivités
		67	Identifier et hiérarchiser les assainissements non collectifs impactants
	22		Limiter l'usage non agricole des produits phytosanitaires
		68	Améliorer les pratiques de désherbage sur l'espace communal et intercommunal
		69	Développer les chartes de jardineries et paysagistes
		70	Améliorer les pratiques de désherbage sur les infrastructures de transport
		71	Communiquer et sensibiliser sur l'impact des pratiques de désherbage sur l'environnement et la santé

5	Inondations		
	23	Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation	
		72	Améliorer la connaissance des phénomènes d'inondation par ruissellement
		73	Assurer la prise en compte de l'aléa dans les documents d'urbanisme
		74	Informer et sensibiliser les usagers sur le risque inondation
	24	Préserver les fonctionnalités des zones d'expansion des crues	
		75	Identifier et caractériser les zones d'expansion des crues
		76	Restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues
		77	Préserver les zones d'expansion des crues à travers les documents d'urbanisme
	25	Améliorer la gestion des eaux pluviales	
		78	Améliorer la gestion des eaux pluviales à l'échelle communale et des projets d'aménagement
		79	Élaborer les schémas directeurs des eaux pluviales
	26	Limiter les phénomènes de ruissellement	
			Renvoi vers dispositions 29, 30 et 31